

Financements des projets sur la biodiversité dans les outre-mer européens

RAPPELANT que les outre-mer européens abritent plus de 70% de la biodiversité européenne ;

CONSTATANT que pour autant les financements pour protéger la biodiversité des outre-mer sont insuffisants ;

SOULIGNANT qu'il n'existe pas encore de mécanisme financier dédié mais des dispositifs de financement différents et difficilement accessibles à l'ensemble des acteurs locaux ;

SOUCIEUX que le niveau de mobilisation des financements en faveur de la biodiversité dans les maquettes financières des fonds structurels et d'investissement 2014-2020 soit suffisant ;

S'APPUYANT sur la décision du Parlement Européen et sur l'engagement de la Commission européenne et de sa Direction générale Environnement pour le financement de l'action préparatoire BEST ;

FELICITANT la Commission européenne et sa Direction générale Développement et Coopération d'avoir mis en place un Programme BEST 2.0 pour prolonger l'initiative BEST pour les Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) en attendant la création du dispositif de financement pérenne pour la biodiversité et le changement climatique dans les outre-mer européen ;

SOULIGNANT l'importance d'un portage partagé du Programme BEST 2.0 avec la Direction générale de la politique régionale de la Commission européenne afin que les Régions Ultrapériphériques (RUP) bénéficient des mêmes opportunités de financements ;

S'APPUYANT sur l'engagement du Message de Guadeloupe issu de la Conférence internationale sur la biodiversité et le changement climatique de constituer un Groupe rassemblant tous les acteurs concernés pour établir un partenariat pérenne sur ces enjeux dans les outre-mer ;

S'APPUYANT sur les conclusions du Conseil de l'Union européenne du 16 décembre 2015 sur le bilan à mi-parcours de la Stratégie européenne pour la biodiversité qui invite la Commission européenne et les Etats membres à progresser dans la mobilisation des ressources pour la biodiversité des RUP et PTOM ;

RAPPELANT les conclusions du rapport de l'UICN sur le financement possible pour la pérennisation du futur dispositif européen

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Hawai'i, Etats-Unis d'Amérique, pour sa session du 1er au 10 septembre 2016 :

DEMANDE à la Commission européenne, aux Etats-membres et au Groupe issu de la Conférence de Guadeloupe chargé de mettre en place le partenariat volontaire de :

- a. étudier toutes les modalités et options pour le financement, la gouvernance et le pilotage d'un partenariat européen pérenne pour la biodiversité et le changement climatique, commun à toutes les Régions Ultrapériphériques et Pays et Territoires d'Outre-Mer ;

- b. mettre en place dans les meilleurs délais ce partenariat pérenne pour la biodiversité et le changement climatique dans les outre-mer, doté de financements suffisants et capitalisant les expériences de l'action préparatoire BEST et du Programme BEST 2.0 ;
- c. mettre en place un système de suivi et d'évaluation des progrès réalisés par le partenariat pérenne pour la biodiversité et le changement climatique dans les outre-mer ;
- d. réviser les critères et les conditions de candidature pour favoriser l'accès de tous les outre-mer aux financements européens pour la biodiversité, dont LIFE+ et Horizon 2020 ;
- e. prendre en compte la biodiversité dans les révisions à mi-parcours des maquettes financières des Fonds structurels et d'investissement européens 2014-2020 ; et
- f. faciliter, de manière plus générale, l'émergence de partenariats et de financements innovants pour la biodiversité des outre-mer.